



Augmentation loyer en meublé rupture du bail d'1 des colocataires

Par **Muci**, le **19/02/2013** à **20:52**

Bonjour.

Je loue un appartement meublé en colocations à 3 étudiants dont l'un d'eux s'en va. Il y a donc une rupture de bail et j'aimerais savoir si je peux réévaluer le loyer qui est bien inférieur aux loyers en meublés environnants en sachant qu'un 1 ou 2 des colocataire(s) actuel(s) qui ne sont plus étudiants désormais, souhaite(nt) rester dans l'appartement. Puis donc augmenter raisonnablement le loyer dans ce type de cas ?

Merci de votre réponse.